



Badminton Club du Jorat

REGLEMENT D'UTILISATION DES COURTS

Révision du 17 septembre 2005

Jours d'ouverture

La salle est réservée pour le club les mardis et jeudis soirs, de 18 h 00 à 20 h 00, ainsi que le samedi matin de 8 h 30 à 11 h 30. Le samedi des semaines de vacances scolaires, la salle est fermée; par contre le samedi qui précède est à disposition sauf avis contraire (voir panneau d'affichage).

Les mardis et jeudis, il n'y a aucune réservation des courts. Chaque joueur fait en sorte d'arriver à une heure pleine (soit 18 h 00, soit 19 h 00). Chaque joueur s'engage à respecter l'horaire établi. En cas de forte affluence, le jeu à 4 personnes par court (2 contre 2) est obligatoire.

Règle absolue : à 19 h 05 précise, les personnes qui arrivent vers 19 h doivent toutes pouvoir jouer.

Le samedi matin, si un membre désire occuper plus d'un court, il est tenu d'en informer le comité au moins 10 jours à l'avance et de mettre un billet au panneau d'affichage. Pour ce jour-là, il est impératif d'aller chercher la clé à l'Auberge Communale, contre remise d'une pièce d'identité.

Rangement

Les joueurs installent et rangent le matériel au début et à la fin de la période attribuée. D'autre part, un balai est à disposition dans notre armoire. Si vous jugez le terrain en mauvais état, n'hésitez pas à en faire bon usage. Cela vous évitera des blessures parfois graves...Chaque membre du comité a une clé de cette armoire.

Matériel

En principe, le club ne fournit pas de matériel. Toutefois, si vous avez oublié votre raquette un soir, il y en a à disposition dans notre armoire.

Tenue

Le port de chaussures à semelles blanches ou semelles pour intérieur est obligatoire.

Dégâts

En cas de dégâts aux installations, le membre fautif est prié de s'annoncer au comité. Le club se réserve le droit d'exiger la remise en état aux frais du fautif.

Responsabilité

Les jeunes de moins de 16 ans **doivent obligatoirement** être accompagnés d'un adulte, que ce soit en soirée ou le samedi matin. Ils ne peuvent en aucun cas rester seuls dans la salle. Cette règle est à respecter que les responsables de la location des salles n'apprécient pas.